

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2024

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : titulaires : 38 + 12 Pouvoirs  
suppléants : 5

Secrétaire de séance : M. J.-M. HOERTH

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme A. CHABERT, MM. F. STAATH, G. BERBACH - Suppléant -, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, D. FENDER - Suppléant -, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, E. SCHLEWITZ, MM. L. STEINMETZ, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, F. MATZ - Suppléant -, Mme Huguette SCHMITT - Suppléante -, MM. M. KRAPFENBAUER, J.-C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mme D. SCHMITT-MERX, M. J.-M. REICHHART.

**EXCUSÉS** : Mmes D. HAMM - Pouvoir à M. F. STAATH -, L. MEHL, MM. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL-, D. ETTER, E. WAGNER, G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à Mme E. BECK -, S. FISCHBACH, MM. J.-M. KRENER, S. FERTIG - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, G. HALTER - Pouvoir à Mme L. JOST-LIENHARD -, P. GANGLOFF - Pouvoir à M. C. FAUTH -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. T. SCHINI - Pouvoir à M. H. STEGNER -, J.-L. RINIE, B. KRIEGER, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. DE FIGUEIREDO -, Mme F. BOURJAT - Pouvoir à M. Y. KLEIN -, R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.-C. BERRON -, Mme C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

**Délibération n°6: Mise en œuvre d'un dispositif de soutien à l'acquisition d'arbustes pour la plantation de haies champêtres**

Rapporteur : Mme V. DA SILVA ADRIANO

Vu les statuts de la Communauté de communes et en particulier ses compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement,

Vu l'avis favorable du Groupe de travail « Environnement » et du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

\* de **METTRE EN ŒUVRE** un dispositif de soutien à l'acquisition d'arbustes pour la plantation de haies champêtres dénommé « Plantons des haies champêtres » ;

\* de **PRÉCISER** que les modalités de mise en œuvre de ce dispositif sont détaillées dans un règlement annexé à la présente délibération ;

\* d'**AUTORISER** le Groupe de travail « Environnement » à choisir les bénéficiaires d'une subvention intercommunale versée dans le cadre de ce dispositif dans la limite de l'enveloppe budgétaire arrêtée chaque année par le Conseil communautaire via le Budget ;

\* d'**AUTORISER** le Président ou son délégataire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Jean-Michel HOERTH  
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL  
Président